



SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
« Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le lundi 26 janvier 2026 à 10 heures, au Conservatoire de Manosque, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 15 décembre 2025, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ;
Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1^{ère} Vice-présidente du syndicat mixte,
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ;
Madame Anaïs GLADIEUX, Directrice des affaires culturelles de Provence Alpes agglomération ;
Monsieur Roland RUZAFI, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental ;
Madame Claire ZAHRA, Directrice des affaires culturelles de DLVA ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire ;
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire ;

Etaient excusés :

Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental ;
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental ;
Monsieur David CARION, Professeur et Coordinateur de l'antenne de Digne les Bains ;
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable ;

Délibération n° D-2026-05 (26/01)

OBJET : Vente d'un instrument de musique : Synthétiseur Nord Lead

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative à l'instruction budgétaire et comptable applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements publics.

Exposé des motifs –

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la vente d'un Synthétiseur Nord Lead 49 touches qui n'est plus du tout utilisé depuis déjà quelques années pour la somme de 700 euros.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la vente du Synthétiseur Nord Lead 49 touches n'étant plus utilisé pour la somme de 700 euros.

- **CHARGE** Madame la Présidente d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|------------|---|
| Pour | 5 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Fait à Digne-les-Bains le 26 janvier 2026
La Présidente du syndicat mixte de gestion,
Laurie SARDELLA.



La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.